



# APPEL DE PARIS

Forum de la Société  
civile Européenne

30 Juin 2022

# L'APPEL DE PARIS

Nous, **participants au Forum de la société civile européenne, organisé le 30 juin 2022 à Paris**, accueillons chaleureusement les conclusions adoptées à l'issue de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe (CoFoE) et appelons à des efforts ambitieux et immédiats pour les mettre en œuvre.

Nous énonçons dans cette déclaration notre vision de l'avenir de l'Europe ainsi que le rôle de la société civile dans sa réalisation, à travers le développement d'un dialogue civil ouvert, transparent, structuré et efficace avec les institutions de l'Union européenne et les États membres, et notre implication étroite dans le processus décisionnel menant à des réformes politiques, législatives et des traités.

**1** Nous sommes convaincus que l'avènement d'une UE juste sur le plan social et environnemental est la condition préalable à la réalisation d'**un avenir européen inclusif et durable pour ses citoyennes et citoyens**. Pour cela, une **réforme des objectifs économiques de long terme de l'UE** est indispensable, car la croissance économique infinie ne peut constituer un but viable dans un monde aux ressources limitées. Un modèle soutenable doit y être substitué, qui permette de lutter contre les inégalités et les injustices sociales, raciales et de genre, en prenant en compte la complexité de leurs interactions. **Nos activités économiques doivent être axées sur le bien-être et la santé, des emplois de qualité et l'accès aux services sociaux, tout en respectant les limites écologiques de la planète.**

Dans ce but, nous demandons aux institutions européennes et aux États membres :

- D'instaurer un **salair e minimum adéquat, obligatoire et paritaire dans toute l'UE**, y compris en interdisant les salaires minimums spécifiques aux jeunes, afin de, par exemple, protéger les femmes qui sont employées à temps partiel ou occupent des postes précaires plus souvent que les hommes.
- D'offrir une **protection sociale forte dans toute l'UE, conformément aux 20 principes du socle européen des droits sociaux**, comprenant l'accès à un salaire minimum garanti, des services sociaux abordables, des soins de longue durée et la santé, l'accueil de la petite enfance pour tous et l'éducation, des logements de qualité pour tous, et de prioriser **l'éradication de la grande pauvreté**.
- **De traiter les inégalités sur le marché du travail, y compris les défis spécifiques aux jeunes**, en utilisant un instrument juridique, en interdisant les stages non-rémunérés dans l'UE, en mettant en œuvre la garantie renforcée pour la jeunesse et en fournissant des emplois de qualité, le tout en étroite collaboration avec les organisations de jeunesse.
- **D'introduire des taxes sur le transport aérien, les produits de luxe et les émissions polluantes**, de s'engager à **lutter activement contre l'évasion fiscale et la corruption** et de

supprimer les déductions fiscales accordées aux entreprises polluantes, afin de **recupérer des recettes que les Etats pourront investir dans des politiques sociales.**

**Par ailleurs, reconnaissant** que les enjeux liés à l'environnement et au changement climatique sont si importants qu'ils ne peuvent être résolus de façon isolée et sans agir sur les politiques économiques, fiscales et énergétiques existantes,

**Soulignant** que nous devons accroître nos ambitions et accélérer nos actions dans la lutte contre le changement climatique, afin de garantir l'accès des populations à des espaces de vie sains et sûrs et à des ressources suffisantes,

**Notant** que, pour remplir ces objectifs, la participation publique aux processus de décision en matière environnementale est indispensable, et qu'elle est pourtant limitée dans les faits par le manque de transparence des instances de décision et par la complexité des voies de contestation des actes européens en matière environnementale, qui n'existent que via un accès indirect à la Cour de Justice de l'UE,

**Rappelant** que les voies de contestation et de participation reposent aussi sur la capacité des citoyens et des organisations de la société civile à investir l'espace civique, en exerçant leurs libertés de rassemblement, d'expression et d'association, et leur droit d'accès à l'information,

**Nous demandons aux institutions européennes et aux Etats membres :**

- De **réformer de la gouvernance macroéconomique de l'UE**, y compris le processus du semestre européen, et notamment l'établissement des nouvelles règles de flexibilité.
- D'adopter un **Pacte de durabilité et de bien-être** fondé sur des objectifs de justice environnementale, sociale, raciale et de genre.
- De **fonder** systématiquement **les politiques européennes en matière d'environnement et de climat sur une solide analyse préalable des inégalités existantes**, afin de garantir que ces politiques atteignent leurs objectifs environnementaux et contribuent à des sociétés plus équitables.
- De **protéger les droits environnementaux garantis par la Convention d'Aarhus**, ainsi que les libertés de rassemblement, d'expression et d'association et les droits d'accès à l'information, de manifestation et à la vie privée.
- D'**implémenter les Objectifs de développement durable (ODD) dans l'élaboration des politiques publiques environnementales**, au niveau local, régional et national.

## 2

Puisque la légitimité et la confiance dans nos démocraties reposent avant tout sur la capacité des politiques à respecter les droits et la dignité de chacun, et à répondre aux besoins de toutes les personnes dans leur diversité, il est **essentiel d’y associer de façon systématique et concrète les organisations de la société civile**. Puisque nos organisations ont été établies par et pour les personnes vivant sur le territoire de l’Union, puisque nos salariés et bénévoles agissent quotidiennement sur le terrain, **nous sommes un rouage indispensable pour identifier les besoins réels des populations**. Par l’action quotidienne de nos salariés et bénévoles, nous concrétisons les valeurs européennes partagées, **nous témoignons des situations de précarité et y apportons des réponses**, tout en alertant sur les insuffisances ou l’impact des politiques publiques, et nous sommes **souvent les premiers à répondre aux urgences** sociétales, comme l’ont montré récemment la pandémie de COVID-19 et l’invasion de l’Ukraine par la Russie et leurs conséquences.

Pour toutes ces raisons, nous demandons l’adoption d’une **Stratégie européenne pour la société civile** visant à donner davantage de moyens d’action à la société civile, à s’engager avec elle, à la soutenir et à la protéger. Cette stratégie devrait inclure :

- La conclusion d’un **accord inter-institutionnel sur un dialogue civil européen** pour la mise en œuvre de l’article 11 des traités de l’UE, afin d’harmoniser les normes, les procédures et les mécanismes du dialogue civil au sein des institutions de l’UE et des États membres, ainsi qu’au sein des dialogues sectoriels et transversaux.
- L’**implication étroite des organisations de la société civile** dans la définition et la détermination de tout processus de **suivi de la CoFoE**, y compris une Convention pour la révision des traités.
- L’élaboration de **critères d’éligibilité** pour les organisations de la société civile participant au **dialogue civil**, critères qui garantissent **l’égalité, la diversité, l’inclusion, la légitimité et la représentativité**, notamment en permettant la participation des organisations de la société civile de pays hors de l’UE qui sont impactés par les politiques européennes.
- Le **financement** assuré pour la **participation de la société civile au dialogue civil**, tant au niveau européen que national, notamment pour garantir aux groupes les plus vulnérables et marginalisés l’accès aux processus démocratiques.
- La **transparence** à toutes les étapes des **processus décisionnels de toutes les institutions de l’UE**, allant de la proposition d’une politique ou d’une législation à son adoption finale, et l’implication de la société civile.

- Le **renforcement du Rapport annuel sur l'État de droit** relatif à « l'environnement favorable à la société civile », en consacrant un **nouveau pilier à l'espace civique** qui comprendrait des recommandations spécifiques par pays.
- La réalisation d'une **évaluation d'impact sur la manière dont les lois européennes pourraient affecter l'État de droit et l'espace civique** et, lorsque de tels cas sont identifiés, la proposition de mesures correctives. De même, la création d'un **test jeunesse de l'UE** – un outil d'évaluation d'impact européen qui verrait toutes les politiques à travers le prisme de la jeunesse, en consultant des experts et des représentants de la jeunesse, et analyserait l'impact des politiques sur la jeunesse et proposerait des mesures d'atténuation à mettre en œuvre si un impact négatif est identifié.
- La création d'un **pilier distinct** qui serait consacré à la société civile dans le **Plan d'action pour la démocratie européenne**.
- La promotion d'un **environnement favorable à la société civile** par un soutien politique, financier et législatif des organisations de la société civile.
- L'élaboration d'un **Statut européen pour les organisations, associations et fondations à but non lucratif** qui donnerait une véritable place aux organisations de la société civile à côté des acteurs à but lucratif et publics et favoriserait leur reconnaissance, ainsi que la suppression d'obstacles à la coopération et aux dons transfrontaliers.
- La mise en place de **financements opérationnels de long terme**, destinés à couvrir les frais de fonctionnement des organisations de la société civile et des associations et à garantir la pérennité de leurs structures, afin qu'elles ne dépendent pas des financements par projets, ainsi qu'un **accès transparent aux fonds structurels et de relance**.
- La promotion d'une **meilleure connaissance et compréhension des organisations de la société civile** et des associations et le **soutien à la recherche** sur ce sujet à l'échelle européenne.
- La **coordination avec les structures existantes** qui sont des acteurs institutionnels clés pour les **activités de démocratie participative**.

Nous soulignons aussi que :

- Lors de la réforme des traités de l'UE, **une révision de l'article 11, et en particulier du paragraphe 2, devrait être une priorité** afin de garantir l'inclusion systématique de la société civile à toutes les étapes des processus décisionnels des institutions de l'UE, et d'accorder au dialogue civil un statut comparable au dialogue social.

- Nous appelons à une **Convention pour la révision des traités de l'UE**, afin de renforcer les compétences européennes, de surmonter le veto national et de permettre à l'UE de répondre suffisamment rapidement et efficacement aux demandes et aux besoins des citoyens. Ce processus doit être ouvert et participatif et il doit inclure les organisations de la société civile.
- L'UE devrait **achever la réforme de la loi électorale de l'UE**, suite à une initiative du Parlement européen, pour permettre, par exemple, des listes électorales transnationales et accorder le droit de vote dès l'âge de 16 ans.
- L'UE devrait également **intensifier ses efforts d'élargissement** car l'Europe s'étend bien au-delà de l'UE et les valeurs qu'elle défend doivent être préservées plus que jamais en ces temps dramatiques afin de garantir un paysage géopolitique sûr en Europe.

L'établissement d'un dialogue civil ouvert, transparent, structuré et efficace entre les organisations de la société civile et les institutions de l'UE et les États membres est une nécessité absolue pour améliorer et renforcer le processus décisionnel et politique de l'UE, et pour renforcer la démocratie et la confiance que les citoyens accordent à la gouvernance.

Les défis auxquels nous sommes confrontés sont énormes. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrons faire la différence. En tant qu'organisations de la société civile, nous sommes prêts pour le changement ! Êtes-vous prêt.e.s à dialoguer?